

**REGLEMENT NUMÉRO 293-2022**

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT DE 160 000 \$**

<b>PROCÉDURE</b>	<b>DATE</b>	<b>NUMÉRO</b>
Avis de motion et dépôt projet de règlement	2022-05-03	11596-05-2022
Adoption du règlement		
Approbation du Ministre des Affaires Municipales		
Avis public d'entrée en vigueur		
Amendé par résolution		
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

**REGLEMENT NUMÉRO 293-2022**

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 160 000 \$**

---

**ATTENDU QU'**afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil municipal souhaite procéder à l'installation de compteurs d'eau dans 60 immeubles résidentiels et au remplacement des compteurs installés dans les immeubles non résidentiels ;

**ATTENDU QUE** pour réaliser ces travaux, un emprunt est requis ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 3 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1 :** Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement aux travaux d'installation de compteurs d'eau dans 60 immeubles résidentiels et de remplacement de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, pour un montant de 160 000 \$ tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques, produite à l'appui du présent règlement comme annexe A.

**ARTICLE 2 :** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 160 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 160 000 \$ sur une période de vingt ans.

**ARTICLE 4 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, de même que par les réseaux privés connectés au réseau public, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de ladite compensation.

**ARTICLE 5 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6:**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Jean Simon Levert  
Maire

---

Gilles Bélanger  
Directeur général et greffier-trésorier

**ANNEXE A**

**REGLEMENT NUMÉRO 293-2022**

**ESTIMATION DES COÛTS**

Description	Montant
100 compteurs à 1 000\$ chacun	100 000 \$
Système pour véhicule tel qu'apparaissant au document « Prix budgétaires 2022 » de Compteurs Lecomte » joint en annexe	25 000 \$
<b>TOTAL frais taxables</b>	<b>125 000 \$</b>
Chargé de projet 6 mois à 30 \$ / heure	28 765 \$
Taxes nettes (50% de la TVQ)	6 235 \$
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 \$</b>

**Martin Letarte, directeur des travaux publics  
et des services techniques**

NOVEMBRE 2021

3/4

**PRIX BUDGÉTAIRES 2022**

**LECTURES DES COMPTEURS**

**SERVICES clé en main offerts par LECOMTE**

LECTURE DE COMPTEURS À DISTANCE / PAR COMPTEUR	15,00\$ - 20,00\$
LECTURE DE COMPTEURS PAR ONDES RADIO / PAR JOUR ...300 COMPTEURS PEUVENT ÊTRE LUS PAR JOUR	1 500,00 \$
LECTURE DE COMPTEURS POUR ANTENNES CELLULAIRES / PAR ANNÉE par compteur	60,00 \$

**VENTE DE PRODUITS**

<b>LECTURE DE COMPTEUR DE TYPE ENCODÉ SEULEMENT</b>	
FUSIL DE LECTURE DE BASE	990,00 \$
FUSIL DE LECTURE INTERMÉDIAIRE	10 000,00 \$

<b>SYSTÈME DE LECTURES POUR ANTENNES RADIO</b>	
SYSTÈME EN MARCHANT	25 000,00 \$
FRAIS ANNUEL: SUPPORT - MAINTENANCE - HÉBERGEMENT DES DONNÉES (2*)	4 000,00 \$

<b>SYSTÈME POUR VÉHICULE</b>	<b>25 000,00 \$</b>
FRAIS ANNUEL: SUPPORT - MAINTENANCE - HÉBERGEMENT DES DONNÉES (2*)	4 000,00 \$

(\*2) Prix basé sur un système avec 500 compteurs

<b>SYSTÈME DE LECTURES POUR ANTENNES CELLULAIRES</b>	
FRAIS DE DÉPART	10 000,00 \$
FRAIS ANNUEL PAR COMPTEUR	40,00 \$
APPLICATION WEB POUR CLIENTS	- \$